



Recuperation obligatoire suite sous activité

Par **Darkvapor**, le **02/02/2012** à **23:31**

Bonjour,

Je travail dans une société de maintenance informatique et l'activité est variable d'un jour a l'autre en fonction des pannes.

Lorsque les techniciens arrive au local le matin il est demandé a certains de prendre l'après midi en recup' d'heures sup, repos compensateur... pour compenser la sous activité du jour et faire baisser le compteur de recup des technicien.

Est-il légal d'obliger un salarié a prendre une demi journée de recup a la volée ??

N'y a t-il pas une modification des horaire de travail ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **03/02/2012** à **12:30**

Bonjour,

C'est surtout que la récupération d'heures supplémentaires devrait faire l'objet d'un accord ou au moins de règles précises et écrites sans que cela ne se passe au dernier moment au bon vouloir de l'employeur...